

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.



Je soussigné : Dubois

représentant de la société Mr Dubois

situé à :

| | | | |
|-------------|------------------------|----------|-----------|
| Adresse | 3, Rue de la Charpente | | |
| | | | |
| Code postal | 93100 | Localité | Montreuil |

Agissant en qualité de maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

Maison Mr Dubois

Située à :

| | | | |
|-------------|-------|----------|---------|
| Adresse | | | |
| | | | |
| Code postal | 44700 | Localité | Orvault |

Référence(s) cadastrale(s) : 2315

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

| | |
|--|--------|
| Valeur de la surface hors œuvre nette au sens de la RT (SHON _{RT}) en m ² | 127.40 |
| Valeur de la surface habitable (Shab) en m ² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation) | 106.87 |

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

| | | | |
|------------------------------|-------|-----------------------|-------|
| Bbio : | 42.40 | Bbio _{max} : | 60.00 |
| Bbio < Bbio _{max} : | OUI | | |

Chapitre 3 : Exigences de moyen

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

| | |
|--|-------|
| Surface de baies, en m ² : | 28.96 |
| Respect de l'exigence Surface de baies > 1/6 * Surface habitable : | OUI |

Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable est prévu ?
(Cocher la ou les cases appropriées)

| | |
|--|-----|
| Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m ² pour la production d'eau chaude sanitaire <i>Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest</i> | OUI |
| Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération | NON |
| Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh _{EP} /(m ² .an) Préciser les énergies renouvelables envisagées : | NON |

Solutions alternatives :

| | |
|---|-----|
| Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique | NON |
| Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux | NON |

Le : 27/03/2013

Signature :

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.